



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPLP interne

Section : Lettres-Histoire Géographie

Session 2021

Rapport de jury présenté par :

Jérôme GRONDEUX, Inspecteur général de l'Éducation, du sport et de la recherche,
Président du jury

et

Anne VIBERT, Inspectrice générale de l'Éducation, du sport et de la recherche,
Vice-Présidente

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

SOMMAIRE

Bilan de l'admissibilité et de l'admission	2
Épreuve d'admissibilité	4
Épreuve d'admission en lettres.....	10
Épreuve d'admission en histoire-géographie.....	17
Annexes : exemples de sujets en histoire et géographie.....	21

L'arrêté de nomination du jury ainsi que le programme de la session 2022 sont publiés sur www.devenirenseignant.gouv.fr et ne sont pas reproduits dans ce rapport.

ADMISSIBILITÉ**Concours : CAPLP INTERNE LETTRES-HISTOIRE ET GEOGRAPHIE**

Nombre de postes : 30

Nombre de candidats inscrits : 503

Nombre de candidats non éliminés : 233 Soit : 46,32 % des inscrits.

Nombre de candidats admissibles : 82 Soit : 35,19 % des non éliminés.

Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admissibilité

Moyenne des candidats non éliminés : 5,89 /20

Moyenne des candidats admissibles : 8,83 /20

Barre d'admissibilité : 7,50 /20

Concours : ACCES ECHELLE REMUNERATION CAPLP (PRIVE) LETTRES-HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

Nombre de postes : 40

Nombre de candidats inscrits : 148

Nombre de candidats non éliminés : 94 Soit 63,51 % des inscrits.

Nombre de candidats admissibles : 78 Soit 82,98 % des non éliminés.

Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admissibilité

Moyenne des candidats non éliminés : 6,74 /20

Moyenne des candidats admissibles : 7,53 /20

Barre d'admissibilité : 5,50 /20

ADMISSION

Concours : CAPLP INTERNE LETTRES-HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

Rappel : nombre de postes : 30

Nombre de candidats admissibles : 82

Nombre de candidats non éliminés : 71 Soit 86,59 %des admissibles.

Nombre de candidats admis : 30 Soit 42,25 % des non éliminés.

Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : 0

Moyenne portant sur le total général (admissibilité + admission)

- Moyenne des candidats non éliminés : 10,03 /20

- Moyenne des admis : 12,56 /20

Moyenne portant sur l'admission

- Moyenne des candidats non éliminés : 10,62 /20

- Moyenne des admis : 14,43 /20

Barre d'admission liste principale : 10,83 /20

Concours : ACCES ECHELLE REMUNERATION CAPLP (PRIVE) LETTRES-HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

Rappel : Nombre de postes : 40

Nombre de candidats admissibles : 78

Nombre de candidats non éliminés : 62 Soit 79,49 % des admissibles.

Nombre de candidats admis : 30 Soit 48,39 % des non éliminés.

Moyenne portant sur le total général (admissibilité + admission)

- Moyenne des candidats non éliminés : 8,64 /20

- Moyenne des admis : 10,96 /20

Moyenne portant sur l'admission

- Moyenne des candidats non éliminés : 9,16 /20

- Moyenne des admis : 12,33 /20

Barre d'admission : 8,67 /20

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

*Rapport présenté par Carine URBAN,
inspectrice de l'éducation nationale lettres-histoire et géographie,
et Éric VINEY, professeur de lettres-histoire et géographie.*

L'épreuve d'admissibilité est une reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) dont les modalités sont détaillées sur le site gouvernemental de l'Éducation Nationale (<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid99844/les-epreuves-caplp-interne-caer-caplp-section-lettres-histoire-geographie.html>).

Le dossier présenté par les candidats est affecté d'un coefficient 3 et porte, au choix, sur l'une des deux valences Lettres ou Histoire-Géographie lors de l'inscription. Le dossier comporte deux parties distinctes organisées comme suit :

- La première partie présente le parcours professionnel du candidat, les responsabilités qui lui ont été confiées, durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

- Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs :

- à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, pour un niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux,
- à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels,
- à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels.

Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges droite et gauche : 2,5 cm
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite,
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite,
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés (supports, objectifs, activités des élèves),
- la structuration du propos,
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée,
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés,
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Ces modalités sont assorties d'un certain nombre de critères auxquels le jury sera également particulièrement attentif :

Concernant le parcours professionnel :

- La présentation des responsabilités confiées dans le système éducatif,
- La présentation convaincante de la mission d'enseignant

Concernant la réalisation pédagogique :

- La pertinence du choix de l'activité décrite
- La maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite
- La justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques (supports, objectifs, modalités, activités des élèves, etc...)

Concernant les annexes :

- L'intérêt des documents présentés (travaux d'élèves, documents construits par l'enseignant, copie corrigée et annotée...)
- La pertinence de leur présentation (ces annexes doivent être citées dans la partie relative à la réalisation pédagogique pour illustrer et justifier le propos).

Concernant, enfin, la forme du dossier :

- La structuration du propos et la clarté de la mise en page.
- La qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.
- Le respect des normes du dossier (deux pages maximum pour le parcours professionnel, six pages maximum pour la réalisation pédagogique et dix pages maximum pour les annexes) ainsi que les contraintes dactylographiques.

Il est à noter que **pendant l'épreuve d'admission**, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Remarques préalables d'ordre général, après étude des dossiers des candidats de la session 2021

Les profils des candidats restent proches de ceux des années précédentes, et montrent une grande variété de parcours : de nombreux professeurs contractuels, assistants d'éducation, auxiliaires de vie scolaire, quelques conseillers principaux d'éducation constituent la majorité des prétendants issus de l'Éducation Nationale. En dehors de celle-ci, certains candidats sont issus de centres de formation d'apprentis, de maisons familiales et rurales, de filières agricoles. La plupart des candidats possèdent une formation disciplinaire correspondant directement à la bivalence recherchée (Lettres, Histoire et/ou géographie) et certains ont suivi un Master MEEF. D'autres viennent de milieux universitaires et professionnels très divers : droit, sociologie, psychologie, sciences politiques, etc... ce qui montre l'ouverture et la richesse d'un tel concours.

Néanmoins, si un grand nombre exercent ou ont exercé le métier d'enseignant, quelques-uns n'ont aucune expérience de l'enseignement, et les situations pédagogiques proposées n'ont pas été réalisées. Dans ces derniers cas, il s'agit de séquences ou de séances menées par un enseignant titulaire, que le candidat a pu observer ou auxquelles il a pu participer sans avoir la classe en responsabilité. Parfois même les activités décrites sont purement théoriques et leur mise en œuvre

semble totalement « hors sol ». Dans ces deux cas de figure, la description de la situation d'apprentissage reste évasive, car déconnectée des enjeux pédagogiques et didactiques qui devraient la structurer. L'exercice est alors trop artificiel et inadapté au regard des attentes du concours qui recrute des pédagogues capables d'avoir une analyse réflexive sur leurs pratiques en classe.

D'un point de vue plus général, on peut déplorer également que certains dossiers révèlent une méconnaissance du métier auquel ils prétendent. Le manque de curiosité laisse perplexe quant à la motivation de ces candidats, qui n'ont pas pris la peine de se renseigner.

Premières impressions sur les dossiers : la forme, la structure et la qualité de l'expression.

Comme toute production écrite, le dossier reçu par les jurys se doit d'être le plus lisible et le plus clair possible. La forme du dossier constitue la première impression perçue par le jury et peut devenir un élément discriminant si celui-ci n'est pas réalisé avec sérieux. La mise en page, l'agrafage, la justification des paragraphes et les interlignes sont autant d'éléments qui facilitent la lecture et la compréhension du propos. Il convient donc de se relire, et de vérifier la cohérence de la typographie, la position de la titraille, l'équilibre des paragraphes et la correction de la langue. En effet, trop de dossiers témoignent d'incorrections syntaxiques et orthographiques, preuves d'un défaut de maîtrise de la langue que les candidats prétendent pourtant enseigner, ou de coquilles, preuves d'un défaut de relecture sérieuse. Le niveau de langue est également important. Mieux vaut éviter les abréviations et les expressions familières telles que "prof des écoles", "co-inter", "prof doc"... Cependant, rien ne justifie non plus l'amphigouri, et une langue simple sert mieux la clarté du propos. D'une manière générale, le respect du cahier des charges fait état du sérieux avec lequel le dossier a été rédigé.

La structure du dossier est finement observée par le jury. La présence de titres et de paragraphes distincts est appréciée car ils indiquent une construction logique et réfléchie du propos. Les dossiers qui affichent une structure claire sont également souvent ceux qui proposent à la fois une description précise et une démarche réflexive pertinente sur les enjeux de l'enseignement en lycée professionnel.

I. Le parcours professionnel.

Loin d'être un Curriculum Vitae, la présentation du parcours professionnel doit être mise en lien avec les aspirations du candidat : faire état de toutes ses expériences n'a pas de réel intérêt pour le jury. En revanche, mettre en évidence les compétences acquises au cours de son parcours lorsque celles-ci peuvent être réinvesties dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement permet aux examinateurs de percevoir rapidement la prise de recul et la réflexivité du candidat sur sa pratique professionnelle. Il est bien sûr nécessaire d'expliquer ce qui motive le choix du CAPLP. Bon nombre de dossiers font ainsi état de manière pertinente des missions effectuées au sein d'établissements, et souvent même du métier d'enseignant, et mettent en valeur les spécificités du lycée professionnel et/ou des élèves de lycée professionnel. Certains parcours montrent également que les candidats sont entrés dans une démarche de formation continue volontaire (lectures d'ouvrages, inscription à des sessions de formation) afin de développer leurs compétences professionnelles.

Mieux vaut donc éviter les énumérations et préférer mettre en évidence la richesse d'un parcours qu'il est possible de relier aux missions d'un enseignant en lycée professionnel.

Malgré les conseils donnés dans chaque rapport de jury, certains candidats oublient encore de faire référence au lycée professionnel. C'est mettre de côté un aspect essentiel du dossier, qui doit faire état d'une connaissance du système éducatif, et notamment du fonctionnement du lycée professionnel. Il convient également d'être attentif aux sigles utilisés : certains dossiers évoquent une candidature au « CAPES », ce qui n'envoie pas un signal très positif aux membres du jury du « CAPLP », et interroge sur les motivations à enseigner en lycée professionnel. D'autant que la transposition d'un sujet d'étude de collège ou de lycée, voire même d'école primaire, est tout à fait envisageable, à condition de connaître les programmes en vigueur au lycée professionnel. Le candidat doit également être vigilant à

la manière dont il parle des élèves, et ne pas verser dans la caricature sociologique en évoquant de manière trop généraliste « le public difficile des LP ».

Les expériences personnelles en dehors du champ de l'enseignement peuvent sans problème trouver leur place si les compétences développées par les candidats sont transférables dans le métier d'enseignant. Ainsi, des profils issus d'autres formations que les lettres ou l'histoire-géographie peuvent être intéressants, mais bien souvent, les présentations semblent éloignées de l'ancrage disciplinaire attendu. Un autre écueil, lié à la forte représentativité des candidats issus d'histoire-géographie, est de négliger l'importance du français. La bivalence est une spécificité du professeur de lycée professionnel, et c'est aussi une richesse. Il faut donc l'envisager comme une didactique particulière.

Dans cette première partie du dossier, il est de bon ton de ne pas se limiter à ce qui se passe dans la classe, et d'adopter une vision globale du métier d'enseignant. Cela permet de montrer sa connaissance du système éducatif et la manière dont on s'y projette.

II. La proposition pédagogique

Au fil des années, on remarque que les candidats changent peu leur manière de mener cette partie du dossier de RAEP, et cette année encore, beaucoup ont détaillé une séquence complète, sans toujours la situer dans une progression annuelle, et parfois sans la problématiser. Les présentations des séquences peuvent varier, et comporter ou non un tableau qui ne saurait être considéré comme une production écrite de concours mais qui a l'avantage de proposer une lecture globale des activités menées. Les meilleurs dossiers font preuve d'une présentation de séquence relativement succincte, claire, qui montre une bonne connaissance des programmes et de leurs enjeux. Les objectifs de la séquence sont explicites et mis en lien avec les compétences développées lors des séances. Là encore, les dossiers les plus intéressants ne détaillent pas chaque séance, mais font le choix d'en décrire une ou deux et de les éclairer par une analyse réflexive fine, ou, à minima, par une mise au point scientifique en lien avec les activités qui seront proposées aux élèves. C'est loin d'être la majorité des propositions. En effet, un grand nombre de dossiers obéissent bien souvent, dans leur forme comme dans leur contenu, à un conformisme assez général qui pourrait fort bien être le signe de représentations très enracinées des candidats sur ce que l'institution et le jury sont supposés attendre : ainsi, si l'on met de côté les descriptifs de projets (parfois intéressants) ou de sorties pédagogiques (masquant souvent mal une réflexion pauvre sur la pratique de classe), on trouve le plus souvent un schéma très classique qui débute par une activité diagnostique orale en classe, se poursuit par une proposition d'activité en autonomie ou en groupe (à noter : un binôme n'est pas un groupe !), et se termine par une phase de mutualisation et / ou une synthèse fournie par l'enseignant.

Si la méthode inductive, le travail collaboratif et le document support sont judicieux dans l'absolu, ils ne sont pas les seules voies de transmission du savoir. Les candidats doivent être en capacité de montrer la plus-value de leur parole de professeur, ou d'autres chemins pédagogiques, pour transmettre des connaissances. À cet égard, l'un des dossiers faisait une longue digression sur les pratiques inspirées de Montessori, au détriment des contenus enseignés. La pluralité des pratiques doit être envisagée car elle est le moyen de s'adresser à tous les élèves. Une candidate venue du milieu juridique a su, par exemple, transposer sa connaissance de la plaidoirie pour traiter l'objet d'étude "Les philosophes des Lumières et le combat contre l'injustice" en l'introduisant dans l'étude d'une œuvre intégrale. Dans ce cas, ce sont les compétences écrites et orales qui ont été mises en œuvre et développées de manière judicieuse. Les très bons dossiers se contentent souvent de développer une seule séance, insérée logiquement dans une séquence bien construite, indiquant à la fois les attentes de l'enseignant, les modalités de travail des élèves sur une activité et les compétences mises en jeu. En s'éloignant de la description exhaustive de toute la séquence le candidat a le temps de construire sa réflexion, voire de la mettre en résonance avec des connaissances théoriques, ce qui rend la lecture du dossier plus agréable et plus intéressante. De la même manière, ces candidats sont capables de produire une véritable réflexion critique sur la différenciation et la transversalité des enseignements, sur laquelle on ne peut faire l'impasse.

En effet, les nouveaux programmes sont construits de manière à lier les champs disciplinaires par les compétences développées. Nombreuses sont les séquences qui évoquent des liens entre le français et des disciplines professionnelles. Cependant, dans les dossiers, ces ponts ne sont pas illustrés d'activités permettant de comprendre ce que l'élève fait réellement, ni même explicités par les compétences mises en œuvre. Or, c'est bien ce qu'attend le jury : être capable, à la lecture du dossier, de se représenter l'élève « en train de travailler ». Les dossiers dont les élèves sont totalement absents ont été mis de côté de façon assez naturelle.

Certains dossiers, sans doute trop soucieux de faire état de la transmission des savoirs, se perdent dans des considérations didactiques complexes, citant moult spécialistes, sans mettre en parallèle le travail effectué en classe et la pédagogie dégagée de ces lectures.

Autre point important à ne pas négliger : l'évaluation, ou les évaluations. Quelques dossiers remarquables ont mis en exergue les travaux d'élèves liés aux évaluations dans des pièces jointes en annexes, ce qui leur donne une réelle plus-value.

Parmi les meilleurs dossiers on trouve également ceux qui s'appuient sur la transversalité : lettres et EMC dans un débat, lettres et histoire dans un récit de grand navigateur, géographie et EMC dans une activité sur l'aménagement des territoires et les élections municipales, par exemple.

En revanche, peu de candidats ont su mettre en valeur un réel travail effectué avec le numérique. Les quelques exemples d'activités recensés ne montrent pas l'amélioration escomptée grâce ce genre d'outils, qui s'avèrent pourtant pertinents dans le cadre de l'écriture collaborative ou de la construction de cartes et de chronologies actives.

Par ailleurs, certains ont pu faire état de leurs activités en co-intervention ou dans le cadre du chef d'œuvre, modalités d'enseignement propres à la voie professionnelle. Cela a permis au jury de faire le constat de leur maîtrise des nouveaux programmes.

Si la description de l'activité est importante, elle ne constitue pas pour autant la totalité de la proposition pédagogique. L'analyse réflexive reste la grande absente de nombreux dossiers. Celle-ci ne doit pas se contenter d'un satisfecit de bon aloi sur la grande réussite ou l'adhésion des élèves aux activités proposées, et ne doit pas non plus se restreindre aux sempiternelles remarques sur la mauvaise gestion du temps. Il s'agit de montrer sa capacité à remettre en question son enseignement, à évoquer d'autres pistes pédagogiques, à exposer la différenciation mise en œuvre, à envisager, par exemple, les remédiations possibles. À ce propos, il ne suffit pas de dire « j'aurais dû mettre les élèves en îlots », « les élèves ne sont pas entrés dans l'activité » ou « un travail en groupe aurait été plus pertinent », il faut le justifier et expliquer pourquoi. La dimension didactique de l'analyse doit en particulier dire si les objectifs des séances ou de la séquence ont été atteints et si les activités mises en œuvre ont permis aux élèves d'acquérir les compétences prévues. Dans le cas où ces objectifs n'ont pas été atteints, il est bon d'exposer les blocages et de proposer des remédiations pédagogiques qui permettraient d'améliorer les activités de la séance.

Le jury a également noté que les candidats font peu référence à des études d'œuvres intégrales, ou de parcours d'œuvres. Certains dossiers évoquent même des groupements de textes conséquents (jusqu'à 12 textes sur une même thématique), là où l'étude de *Candide*, par exemple, aurait pu satisfaire les exigences du programme de 1^{ère} Bac Pro. D'autres s'appuient trop sur l'image ou le film (souvent une adaptation), ce qui rend difficile la mise en place de l'étude de la langue. Sur ce point, les candidats peinent à sortir de l'analyse lexicale et l'on voit peu de séance de lecture analytique.

Le rôle des annexes est sur ce point assez intéressant. Quelques dossiers ont proposé des documents d'élèves en annexes qui retraçaient une activité de lecture ou, plus souvent, d'écriture. Peu de dossiers sont exempts d'annexes, mais les documents choisis ne sont pas toujours pertinents. En effet, la photocopie de pages de manuels ou les supports vierges construits par l'enseignant n'ont pas de réel intérêt car ils ne montrent pas l'activité des élèves. En revanche, les écrits des élèves, qu'il s'agisse de travaux évalués ou non, peuvent faire état de la démarche mise en œuvre. Il serait également apprécié de signaler de manière explicite le lien qui existe entre la description de l'activité et tel ou tel document mis en annexes, et des annexes justement complémentaires entre elles. Il serait bon que les candidats

se souviennent qu'ils sont lus par un jury qui, s'il ne connaît pas tous les manuels, a accès aux ressources et peut vérifier la provenance des documents proposés.

Points de vigilance.

- Il n'est pas inutile de rappeler qu'une bonne connaissance des programmes est indispensable, d'autant que ceux-ci viennent de terminer une mue entamée en 2019. Les spécificités du lycée professionnel sont également à prendre en compte.
- Le rapport doit faire état d'activités réelles, menées en classe, contextualisées et analysées de manière objective. Trop de dossiers exposent encore des séquences sans problématisation, sans travaux d'élèves et sans évaluation.
- Sont à proscrire les longs exposés didactiques qui s'appuient sur des travaux de recherches sans lien avec les activités décrites.
- L'usage d'outils numériques ou de modalités pédagogiques particulières doit également être justifié et analysé.
- Les notions de blocages, limites, intérêt, remédiation sont attendues dans l'analyse réflexive.
- Le jury apprécierait notamment de lire des dossiers enthousiastes, qui exposent des activités ou des séances qui ont bien fonctionné, des annexes qui en font état et une analyse réflexive qui explique pourquoi, le tout dans un langage clair et correcte.

○

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) doit être conçu principalement comme une proposition pédagogique complète qui permet de mettre en évidence les qualités de l'enseignant et les compétences acquises par les élèves. Cette année encore, le jury a pu valoriser de belles réalisations, inscrites à la fois dans une réflexion didactique intelligente et dans des activités pédagogiques convaincantes, enrichies d'annexes pertinentes. En travaillant à l'échelle de la séance ou de l'activité, certains candidats ont montré une appétence pour le travail en lycée professionnel, et leurs élèves ne peuvent que profiter de l'enseignement qui leur est proposé.

ÉPREUVE D'ADMISSION EN LETTRES

*Rapport établi par Isabelle GUILLOT-PATRIQUE,
inspectrice de l'éducation nationale lettres-histoire et géographie*

1- Propos liminaires

1.1- Rappel des modalités de l'épreuve

L'épreuve orale d'admission de mise en situation professionnelle consiste en une explication et exploitation pédagogique d'un texte d'un auteur de langue française. Le texte est extrait d'un programme d'œuvres périodiquement renouvelé.

Le candidat choisit un des deux textes littéraires proposés et dispose d'un temps de préparation de deux heures.

L'épreuve orale dure une heure devant le jury et se déroule en deux temps. Dans un premier temps, pendant trente minutes le candidat est invité à conduire son exposé en présentant une explication de texte, l'exploitation pédagogique de ce texte et le traitement d'une question relative à la maîtrise de la langue française, qui consiste en l'identification d'une forme ou d'une fonction grammaticale. Dans un second temps, un échange de trente minutes maximum permet de revenir sur l'exposé effectué par le candidat.

1.2- Le programme pour la session 2021¹

Le programme du concours est celui des programmes de français du lycée professionnel (CAP et baccalauréat professionnel).

Pour l'épreuve orale d'admission de mise en situation professionnelle, les textes proposés à l'étude des candidats étaient extraits des œuvres suivantes :

- Joachim du Bellay, *Les Regrets*
- Jean de La Fontaine, *Fables*, livres VII à XII
- Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais, *Le Mariage de Figaro*
- Émile Zola, *Nana*
- Jean-Paul Sartre, *Huis-clos*
- Colette, *Sido*

Ce rapport de jury s'inscrit dans la continuité des précédents. Les candidats sont donc invités à lire également en complément ceux des sessions 2018 et 2019.

Partant des constats effectués à l'issue des prestations des candidats admissibles, les développements suivants donnent des conseils qui doivent permettre de répondre aux attendus de cette épreuve.

2- L'exposé du candidat

2.1- L'introduction

Le jury constate avec satisfaction que les candidats élaborent dans l'ensemble une introduction concise et structurée qui présente succinctement l'extrait étudié, la problématique et les axes de lecture, tout en précisant si l'analyse se fera sous forme linéaire ou composée et à quel moment la question de grammaire sera abordée.

Cependant, de nombreux candidats continuent à introduire l'explication du texte par une présentation quasi-systématique du courant littéraire dans lequel l'extrait s'inscrit, par un rappel de son contexte

¹ Programme de la session 2022 à consulter du [devenirenseignant.gouv.fr](https://media.devenirenseignant.gouv.fr) :
https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/caplp_interne/12/8/p2022_caplp_int_lettres_hg_1414128.pdf

historique ou encore par des éléments issus de la biographie de l'auteur. Le jury insiste sur l'importance de partir du texte lui-même, de son analyse problématisée, pour mener une véritable étude littéraire et d'éviter de plaquer son analyse sur un courant littéraire, un contexte historique ou une notion prédéfinie. Le choix de la problématique et du plan suivi est donc primordial et le candidat est invité à justifier son choix par rapport à l'extrait et non par rapport à l'auteur ou à l'œuvre dans son intégralité.

Ainsi, certaines problématiques révèlent des difficultés de la part du candidat à s'emparer pleinement du sens littéraire du texte :

- Dans la fable de La Fontaine, *Les compagnons d'Ulysse*, le choix d'une problématique trop généraliste : « En quoi cette fable est-elle un apologue ?, soutenue par une explication linéaire, sous forme de schéma narratif, a montré que ni le sens ni l'enjeu de cette fable précisément n'avaient été saisis.
- Dans un extrait de *Nana* de Zola, la problématique proposée a fait basculer l'étude du texte vers une analyse historique : « Comment la prostitution, qui amène ici un parcours de la réussite, semble montrer les germes de la société impériale de l'époque ? ».

En revanche certaines problématiques et annonces de plan sont très pertinentes et, tout en montrant la compréhension du candidat, présagent d'une excellente prestation :

- Dans un sonnet des *Regrets* de Du Bellay, la problématique proposée : « Comment Du Bellay exprime-t-il son désarroi et ses aspirations déçues ? », a permis de montrer les aspirations humanistes des savoirs et des connaissances puis de mettre en avant le passage de l'espoir au désarroi. Ce choix a donné lieu à une analyse littéraire remarquable qui a mis la forme du texte au service du sens, comme l'a prouvé la réflexion autour des rimes.
- Dans la fable de La Fontaine, *Le Vieillard et les trois jeunes hommes*, l'explication linéaire a été menée à partir de la problématique suivante : « Comment La Fontaine, par le récit plus que par la morale, expose-t-il les travers de la jeunesse ? » Elle a ainsi fait ressortir les éléments saillants du texte et donné à entendre une véritable analyse littéraire.

2.2- La lecture de l'extrait

La lecture à voix haute du texte, qui s'effectue avant ou après l'introduction, au choix du candidat, est un moment particulièrement important qui mérite d'être préparé consciencieusement. En effet, ce temps de lecture permet au jury de percevoir la capacité des candidats à ressentir un texte littéraire et à en comprendre le sens. C'est également au travers de cette lecture que le jury appréciera les compétences du candidat à lire un texte devant une classe. Pour cela, il faut veiller à bien respecter la ponctuation, la syntaxe, ainsi que l'intonation. Aussi le candidat s'attachera à adapter l'expressivité de sa lecture au genre du texte, mais sans excès. Le jury déplore des lectures de textes théâtraux surjoués et des lectures de poèmes effectuées comme si les vers étaient indépendants les uns des autres, sans tenir compte des rejets ou de la ponctuation ; dans les deux cas, la lecture ne fait plus sens et donne l'impression que le texte n'a pas été compris par le candidat. Il est donc essentiel que le candidat intègre dans sa préparation des temps de lecture et de relecture à haute voix, de différents types de textes, au besoin en s'enregistrant pour pouvoir apprécier l'efficacité de ces mises en voix.

2.3- L'explication du texte

Les explications sont majoritairement linéaires, y compris lorsqu'un plan de commentaire composé a été annoncé dans l'introduction. Le jury rappelle qu'au-delà d'une explication globale du texte, un bon candidat doit savoir investir son analyse.

Le choix entre une explication linéaire ou un commentaire composé doit être mûrement réfléchi par les candidats. Pour l'explication linéaire, s'il est important de problématiser la réflexion, il n'est pas nécessaire de construire un plan, celui-ci pouvant parfois créer plus de confusion que de clarté et ne pas permettre au candidat de reprendre les éléments analysés dans le texte. L'analyse linéaire évite de se perdre dans les idées et, même si les candidats prennent moins de hauteur, ils restent attachés au

texte et risquent moins de l'oublier. En revanche, l'analyse linéaire entraîne souvent des répétitions peu opportunes. Le commentaire composé apparaît parfois comme une prise de risque pour le candidat, car il arrive que ce dernier énonce une problématique à laquelle il ne répond pas vraiment, tout en survolant le sujet du texte, avec une analyse décousue qui s'appuie sur des morceaux de textes ou de phrases sortis de leur contexte, oubliant ainsi des éléments importants. Le commentaire composé doit être fondé sur un plan qui structure l'analyse, élucide le sens et les effets du texte au moyen d'axes d'étude. Il rend ainsi compte des capacités du candidat à regrouper et hiérarchiser des faits de langue autour de deux ou trois axes de lecture.

Exemple d'analyse linéaire pertinente :

Dans un extrait de *Huis-Clos* de Sartre, la candidate a choisi de procéder à une analyse linéaire et proposé la problématique suivante : « Comment, pour les personnages, la maîtrise des sens devient-elle un enjeu de pouvoir dans cet Enfer ? »

L'analyse et l'interprétation de la première réplique de Garcin montrent ainsi la position dominante du personnage à partir de la ponctuation, principalement de type exclamatif, de l'emploi de l'impératif ou de l'indicatif ayant une valeur d'ordre, de l'emploi des pronoms personnels (« vous » puis « nous »), pour marquer sa distance avec les deux femmes et montrer que c'est lui qui commande l'action des personnages. L'analyse a été complétée à partir des didascalies : « *Un temps, il se rassied.* » interprétée comme un signe d'exemplarité à suivre ; « *Elles vont à leur place d'un pas hésitant* », l'adjectif « hésitant » signalant une faille dans cette posture de meneur que veut endosser Garcin. Les personnages féminins ne répondent en effet pas si facilement à cet ordre. La dernière partie de la didascalie « *Inès se retourne brusquement.* » a permis de montrer un basculement dans les rapports de force. Nous voyons avec cet exemple que l'interprétation s'est appuyée sur une analyse fine du texte en ne perdant pas de vue la problématique.

Exemple de commentaire pertinent :

Pour un extrait du *Mariage de Figaro* de Beaumarchais, un plan en trois parties a été proposé :

- 1) Chérubin, jeune homme en émoi
- 2) Le rôle prédominant des femmes
- 3) Une scène comique

Ce plan a permis de structurer de façon pertinente le relevé et l'analyse d'éléments utiles à la démonstration, avec, dans la troisième partie, trois éléments : le ton sur lequel Suzanne s'adresse à Chérubin, les reprises et les didascalies (travail autour du ruban et du fauteuil qui représente le lieu du pouvoir) pour analyser la force comique de la scène.

Le jury insiste également sur l'importance de bien connaître les œuvres au programme le jour de l'épreuve. Seule cette connaissance précise des œuvres intégrales permet au candidat de situer l'extrait dans le déroulement de l'intrigue, de réaliser des rapprochements entre l'extrait et les autres passages de l'œuvre et de comprendre le projet d'écriture de son auteur et les liens entre les personnages. Ainsi le fait d'écorcher le nom du Comte Almaviva dans *Le Mariage de Figaro* trahit l'absence de lecture préalable de l'œuvre et une méconnaissance qui ne permet pas d'appréhender le jeu des protagonistes. Au contraire une connaissance des différents personnages dans l'œuvre de Zola a permis de comprendre et d'interpréter le rôle de chacun dans l'extrait proposé de *Nana* et de voir la mise en abyme dans la dernière partie du texte, tout en mettant cet extrait en relation avec un autre chapitre du livre.

Avoir une bonne connaissance de l'œuvre et de la période littéraire ne doit cependant pas faire perdre de vue aux candidats la spécificité de l'extrait à étudier. Pour cela, il convient de procéder à une lecture minutieuse du texte pour montrer au jury des compétences de compréhension, d'analyse et d'interprétation prenant appui sur une connaissance solide des différents procédés d'écriture, tels que les figures stylistiques, les procédés rhétoriques, les valeurs des temps et des modes verbaux, la syntaxe et la versification. On regrette ainsi que dans l'extrait de *Huis-Clos* de Sartre qui lui était

proposé, un candidat relève que le personnage d'Inès est en colère, qu'elle fulmine, mais n'établit aucun lien entre cette interprétation et la ponctuation, la syntaxe et les figures de style utilisées pour exprimer cette colère.

S'il est inconcevable d'expliquer un texte sans relever, identifier et expliquer le moindre procédé d'écriture, le jury rappelle à l'inverse que les outils stylistiques n'ont d'intérêt que s'ils éclairent avec pertinence le sens du texte et le projet de lecture énoncé dans la problématique. Ainsi se contenter d'un relevé du champ lexical de la nature dans un extrait de *Sido* de Colette sans proposer d'interprétation, comme a pu le faire un candidat, ne peut tenir lieu d'analyse littéraire.

Exemple d'une explication pertinente du texte :

Dans la fable de La Fontaine, *Le Vieillard, et les trois jeunes hommes*, un commentaire composé s'est appuyé sur des faits de langue pour montrer que le fabuliste avait écrit un apologue qui faisait la satire de la jeunesse et de l'inexpérience tout en faisant l'éloge de la sagesse. Pour cela, ont été utilisés notamment les temps verbaux et le lexique, grâce à l'analyse de la polysémie des mots, du mode impératif et du passé simple. Ces études successives ont amené progressivement à la conclusion que le fabuliste critique dans ce texte la querelle entre les Anciens, attachés à la tradition de la langue poétique, et les Modernes, qui la contestent.

2.4- La question de grammaire

Le jury constate avec satisfaction que cette question est chaque année mieux préparée par les candidats. Elle a été très peu éludée lors de cette session. Les questions sur les pronoms, la valeur des temps verbaux, le lexique et les expansions du nom sont, dans l'ensemble, davantage réussies que les études liées à la syntaxe.

Le jury rappelle les attendus liés à cette question :

- Lire très attentivement l'énoncé du point de langue pour éviter des erreurs d'analyse. Ainsi pour un énoncé de ce type : « *Vous ferez toutes les remarques nécessaires sur la syntaxe dans le passage ...* », plusieurs candidats ont proposé une nouvelle explication du passage soumis à l'étude, s'appuyant uniquement sur le lexique, sans aborder la construction grammaticale.
- Avoir une très bonne connaissance des notions et termes grammaticaux et ainsi éviter des confusions préjudiciables entre les temps et les modes verbaux, les catégories grammaticales, les propositions et les compléments composant les phrases.
- Faire une étude complète, c'est-à-dire effectuer un relevé exhaustif du point à analyser dans le passage, identifier la notion grammaticale, l'expliquer, pour la mettre au service de la compréhension et de l'interprétation du texte.
- Exploiter la notion de grammaire également dans la proposition pédagogique afin de mettre en avant l'intérêt de l'étude de ce point de langue dans ce texte dans le cadre d'un travail en CAP ou Bac Pro.

Certains très bons candidats ont réussi à s'emparer brillamment du point de langue pour démarrer l'explication du texte, et ensuite l'inclure dans leur exploitation pédagogique.

De plus, les candidats qui ont choisi de rentrer dans l'étude de l'extrait par la question de grammaire ont, pour la plupart, fait émerger le sens du texte de manière plus cohérente et judicieuse. En effet, une étude approfondie du point de langue permet d'éviter des contresens, comme cela a pu être le cas dans l'étude d'un sonnet des *Regrets* de Du Bellay, qui a été interprété comme un éloge de la femme et non comme un contre blason. Si la réflexion avait porté sur le lexique utilisé par l'auteur et sur le point de langue proposé « les expansions du nom dans la première strophe » ce contresens aurait certainement pu être évité.

Exemples d'étude du point de langue pertinente :

- Dans un passage de *Huis-Clos* de Sartre, l'étude lexicale des termes « rasseoir », « sens », « rencoigner », « insensible » et « sentirais » a permis de présenter la composition, le sens des mots ainsi que le rôle des suffixes et préfixes, pour ensuite les relier au champ lexical des sens dans le texte.
- Dans un extrait de *Nana* de Zola, la question de grammaire invitait les candidats à faire toutes les remarques nécessaires sur la syntaxe dans le passage. Un exposé a intégré cette étude dans la deuxième partie du commentaire composé montrant de quelle manière la syntaxe évoquait la présence de différentes couches sociales dans un espace exigu. Cela a permis de relier l'utilisation par l'auteur de phrases complexes très denses à l'entassement des protagonistes dans un espace très étroit.

2.5- L'exploitation pédagogique

Le jury tient à rappeler que l'exploitation pédagogique est une étape importante dans le cadre d'un concours interne, car, au travers de celle-ci, les candidats vont pouvoir montrer leurs connaissances des programmes et des modalités d'examens dans la voie professionnelle, mais également leurs compétences en didactique et en pédagogie. Le jury insiste cependant sur le fait que cette partie de l'exposé ne doit pas prendre autant de temps que l'explication du texte qui reste le cœur de l'épreuve d'admission. En effet, il ne s'agit pas de présenter une séquence d'enseignement complète, mais de partir de l'extrait proposé pour l'inscrire dans un objet d'étude, en justifiant ce choix. Ensuite les candidats sont invités à proposer un objectif problématisé et une démarche pédagogique pour travailler ce texte en classe, en donnant quelques exemples d'activités possibles pour des élèves. Il est donc nécessaire pour les candidats de bien connaître les programmes de français, des cycles CAP et baccalauréat professionnel, qui s'inscrivent dans la transformation de la voie professionnelle, ainsi que les différents dispositifs et modalités liés à l'enseignement du français, tels que la co-intervention, la consolidation des acquis et le chef-d'œuvre, entre autres.

Le jury met en garde les candidats qui préparent des séquences sur chaque œuvre en amont de l'épreuve : le risque est de créer un lien forcé avec le texte étudié, voire de l'oublier dans la présentation.

Lors de cette session, la plupart du temps le choix de l'objet d'étude et du niveau de classe était judicieux au regard de l'extrait littéraire travaillé, mais quelques confusions persistent entre les anciens programmes et les nouveaux. Certaines modalités d'évaluation sont encore trop peu connues, comme la nouvelle épreuve orale en CAP ou l'évaluation par compétences, qui permet notamment la délivrance de l'attestation de réussite intermédiaire en fin de première baccalauréat professionnel.

Le choix des activités proposées doit également permettre de mettre en évidence les compétences des candidats en ce qui concerne l'enseignement de la lecture, de l'écriture, de l'oral et de la langue, mais aussi leurs capacités à évaluer les élèves. Il est par exemple indispensable de maîtriser la pratique de l'écriture longue et les enjeux d'un carnet de lecteur.

Exemples d'exploitations pédagogiques peu judicieuses :

- À partir d'un extrait de *Nana* de Zola, un candidat a proposé, à raison, d'insérer ce texte dans *Lire et suivre un personnage : itinéraires romanesques* au programme de première bac pro. Mais il a ensuite construit une séquence focalisée sur une nouvelle de Philip K. Dick avec comme objectif de montrer comment le protagoniste peut être mis en avant par l'auteur, vivre et évoluer à travers le récit. L'extrait de *Nana* est ainsi inséré maladroitement dans une séquence que le candidat avait déjà utilisée en classe. Il ne tient donc pas compte de la spécificité de l'extrait à travailler.

- Un autre candidat n'a proposé aucune véritable exploitation pédagogique et s'est contenté d'énoncer des activités sans réel lien avec le texte ni objectif rattaché à l'objet d'étude, en proposant la problématique suivante : « comment le corps peut-il faire du bruit ? Comment le corps peut-il remplacer la parole ? ». Les activités proposées aux élèves consistaient à souligner des mots exprimant des sons, des termes évoquant des sentiments ou scinder la classe en deux pour effectuer une lecture à haute voix, exprimer des émotions et des sentiments avec son corps, prendre des photos et participer à un atelier d'improvisation. Pour éviter ce genre d'écueils, il convient de lire attentivement les compétences à développer auprès des élèves.

Exemples d'exploitations pédagogiques cohérentes et pertinentes :

- A partir du texte extrait de *Sido* de Colette est proposée une séquence dans le cadre de l'objet d'étude *Devenir soi : Ecritures autobiographiques*, ayant pour objectif final l'écriture, pour soi ou autrui, d'un souvenir d'un être cher. Un corpus est évoqué avec le texte de Colette, des tableaux représentant la figure de la mère et une chanson d'Oxmo Puccino. Cette proposition met en œuvre des lectures variées, tout en prenant en compte l'hétérogénéité de la classe.
- Avec un extrait de *Huis-Clos* de Sartre, le choix de la problématique « Comment la mise en scène du conflit permet-elle de s'interroger sur l'utilisation de la langue pour se faire entendre et véhiculer des idées philosophiques ? » a donné lieu à une lecture linéaire du texte correcte et à la proposition d'un projet pédagogique inscrit en classe de seconde bac pro dans *Dire et se faire entendre : la parole, le théâtre, l'éloquence*. Son exploitation a mis en exergue la littérature dans l'apprentissage professionnel dans le cadre de la gestion d'une situation de conflit.

3- L'entretien avec le jury

L'entretien avec le jury dans le second temps de cette épreuve d'admission est un moment important pour les candidats, car ils vont pouvoir montrer leur capacité d'écoute, de dialogue et de réflexivité, en revenant sur l'ensemble de leurs propositions : l'analyse littéraire, la question de grammaire et l'exploitation pédagogique. Le jury tient à rappeler que, même si la première partie de l'épreuve n'est pas satisfaisante, l'entretien permet de revenir sur certains éléments afin de les corriger et les approfondir efficacement. C'est pour le candidat l'occasion de revoir sa lecture quand il y a eu un contresens avéré ou une analyse trop superficielle. Ainsi un candidat ayant fait une explication de texte erronée a réussi, à la suite d'une question du jury, à la déconstruire pendant l'entretien pour proposer des éléments d'analyse très pertinents.

Aussi le jury encourage-t-il les candidats à être particulièrement attentifs aux questions posées lors de cet entretien ; elles ont toutes vocation à les aider, en aucun cas à les mettre en difficulté. Les candidats sont donc invités à rester ouverts aux questions posées lors de l'échange afin notamment de pouvoir revenir sur leur explication du texte. Ils doivent faire preuve de capacités d'adaptation et de réactivité, en nuanciant leur pensée pour répondre clairement aux questions, tout en évitant de montrer des signes d'impatience ou de désespoir.

Conclusion

La meilleure façon de se préparer à cette épreuve est également celle qui permettra aux candidats de devenir des enseignants de français compétents, à savoir :

- Développer des compétences de lecture en lisant les œuvres au programme, mais pas uniquement. Un professeur de français doit être lui-même un lecteur compétent et critique, capable d'effectuer une analyse fine de n'importe quel texte littéraire.
- Acquérir de solides connaissances grammaticales, en fréquentant régulièrement un ou plusieurs ouvrages de grammaire pour répondre à des interrogations sur des faits de langue divers et variés.
- Être capable de réfléchir à une séance d'enseignement à partir d'un texte littéraire, en explicitant la démarche utilisée, la réflexion didactique et le choix pédagogique effectué.
- Connaître les programmes, les enjeux et les spécificités de la voie professionnelle.
- S'informer sur les pratiques pédagogiques permettant de gérer l'hétérogénéité au sein d'une classe pour développer des compétences chez tous les élèves.
- Faire preuve de réflexivité lors de sa préparation et pendant l'échange avec le jury.

ÉPREUVE D'ADMISSION EN HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

Rapport présenté par Agnès DICHARRY et Roselyne SCHNEIDER, professeurs de lettres-histoire et géographie

1 Présentation de l'épreuve d'admission

1.1 Les modalités de l'épreuve

L'épreuve d'admission propose un sujet d'histoire ou de géographie en fonction d'un tirage au sort effectué par le jury. Deux documents sont proposés : si leur thématique est différente, ils renvoient à une même question du programme du concours.

Les candidats sont invités à :

- présenter les documents en les rattachant aux programmes d'histoire ou de géographie enseignés en lycée professionnel,
- choisir l'un des documents proposés et en mener l'analyse scientifique,
- proposer une exploitation pédagogique de ce document pour une classe de leur choix .

L'exposé est suivi d'un entretien avec un jury composé de deux membres.

Durée de préparation : deux heures

Durée de l'épreuve : une heure maximum

Coefficient : 3

1.2. Les attendus de l'épreuve

Les épreuves d'admission ont pour finalité d'apprécier la capacité des candidats à :

- attester de connaissances sur les questions du programme du concours. Ainsi, le candidat doit être en capacité de mobiliser des connaissances fondamentales et actualisées en histoire et en géographie.

Il est par exemple regrettable que des candidats convoquent la « Triade » sans émettre de remarque sur ce lieu commun peu pertinent en géographie.

- confirmer la maîtrise des programmes de tous les niveaux de la voie professionnelle : troisième prépa-métier, CAP, Baccalauréat professionnel.

- mener le commentaire scientifique d'un document. Cela suggère la mise en œuvre d'une démarche disciplinaire rigoureuse dans laquelle des savoirs actualisés sont mobilisés, les critiques interne et externe conduites avec méthode et une problématique scientifique proposée de manière construite. L'objectif de ces analyses est de permettre la compréhension du sens du document en faisant émerger son intérêt, sa ou ses limite(s), sa portée.

- définir un projet pédagogique dans le cadre des programmes de lycée professionnel. Le document doit être appréhendé comme un matériau mis au service de pratiques pédagogiques dans lesquelles les élèves sont au centre des activités. Ainsi il s'agit que ces derniers n'en soient pas les oubliés dans une liste de consignes énumérées par le candidat mais soient bien pris en considération dans l'approche par compétences/capacités et les objectifs/finalités dans la construction des apprentissages.

- faire preuve d'écoute et d'adaptation lors de l'entretien afin de répondre aux demandes de précisions du jury et porter un regard réflexif sur l'exposé qui a précédé.

2. Présentation des documents et mise en lien

Cette partie de l'épreuve a été réalisée par tous les candidats et atteste, dans la majorité des situations, d'une connaissance convenable des intitulés des programmes de lycée professionnel.

Néanmoins, des traitements parfois rapides et mécaniques sont à déplorer. En effet, il ne suffit pas, comme cela a été trop souvent constaté, de réaliser une simple lecture des éléments de la source ou de réciter les intitulés des questions du concours et des programmes de lycée professionnel.

La lecture critique de la source des documents doit être élaborée avec attention. Par exemple, le discours d'un journaliste sur l'industrie des croisières en 2019 ne peut pas être appréhendé comme celui d'un géographe.

Il s'agit, en prenant appui sur les éléments de la page de garde du sujet, de percevoir les liens entre les documents, de les mettre en cohérence avec les questions du concours et les programmes de lycée professionnel, pour en déterminer des enjeux d'ordres épistémologique ou scientifique.

Les prestations les plus pertinentes sont celles qui interrogent les source et nature des documents et proposent une problématique scientifique mise ensuite au service de la transposition didactique puis de la proposition pédagogique.

3. Le choix du document et son analyse scientifique

Tous les candidats expriment en une phrase le choix de leur document. Néanmoins les justifications sont trop peu fréquentes ou peu convaincantes : par défaut (car le second document est jugé trop long ou trop complexe pour les élèves), par goût personnel...

Une attention particulière doit être portée à cette partie de l'exposé car le choix du document et son explication en sont un moment essentiel et constituent le support des attendus de l'épreuve : base des apports scientifiques, didactiques et pédagogiques, lien entre les programmes du concours et de lycée professionnel.

L'analyse scientifique donne lieu à des prestations différentes :

- très brèves pour les candidats gênés par un manque peu acceptable de connaissances comme par la non maîtrise de repères fondamentaux (par exemple, la chronologie des Républiques françaises) ;
- valorisées pour les candidats qui parviennent, en quinze minutes, à répondre aux incontournables de l'exercice : analyse problématisée, lecture critique du document, réflexion didactique et mobilisation de savoirs disciplinaires.

Sont également valorisées les prestations des candidats qui font preuve de précision dans l'utilisation du lexique disciplinaire en mobilisant des concepts ou des notions aux définitions actualisées. La bibliographie du concours engage les candidats à mettre à jour leurs connaissances dans les domaines disciplinaire, historiographique ou épistémologique.

Les écueils les plus fréquemment rencontrés sont les approches paraphrastiques d'un texte ou la lecture pseudo organisée d'une carte. Cela ne peut en aucun cas constituer un commentaire scientifique car, au-delà du simple prélèvement dénué de sens, l'absence d'analyse problématisée, distanciée et critique entraîne une compréhension lacunaire voire erronée du document.

À l'inverse, les quelques candidats proposant des commentaires très denses, problématisés et étayés de références voient leur prestation valorisée.

4. La proposition pédagogique

Cette partie de l'épreuve donne souvent lieu à un temps d'oral plus long et a montré que les candidats ont une meilleure connaissance des contenus des programmes et des spécificités du public de lycée professionnel, ce qui les conduit à proposer des adaptations aux activités et au support.

Néanmoins, il ne suffit pas d'énumérer des dispositifs (travail de groupe, trace écrite co-construite, cours magistral ou pseudo-dialogué) pour en faire étalage. Le candidat doit les insérer dans une réflexion plus aboutie sur les enjeux d'apprentissage et dans un objectif de séance ou de séquence réaliste et réalisable.

Ainsi, le prélèvement d'informations dans un document, souvent à partir d'un questionnaire, se révèle très insatisfaisant et montre que le candidat ne parvient pas à s'interroger sur les objectifs et les finalités de son enseignement.

Alors que les contraintes de la période (confinement et hybridation) ont amené des pratiques nouvelles, il est regrettable que les candidats n'aient pas investi le champ du numérique, rarement et maladroitement convoqué. Ainsi une recherche internet libre ou une activité de traitement de texte ne peuvent pas être considérés comme la mise en œuvre d'un travail sur les compétences du numérique.

La bivalence est également rarement mise en avant et les dispositifs (co-intervention, chef d'œuvre, accompagnement personnalisé) ne sont pas au service d'un enrichissement de la proposition pédagogique alors que la plus-value pourrait être réelle si les candidats parvenaient à en montrer la pertinence pour les élèves et l'intérêt dans le cadre des enseignements d'histoire ou de géographie.

Les prestations les plus abouties positionnent l'élève au centre des propositions et attestent de réelles réflexions préalables sur les nombreux éléments mis en jeu dans le fait d'enseigner. Des candidats ont ainsi évoqué l'évaluation comme un élément constitutif des apprentissages, l'étude de cas au service de la contextualisation, la différenciation pédagogique comme un accompagnement vers la réussite,

5. L'entretien

Cette partie de l'épreuve est un moment durant lequel le candidat peut, lors des échanges avec les membres du jury, expliciter, approfondir et justifier ses propos.

Même si les candidats ont progressé dans leur aptitude à défendre leurs choix, argumenter leur proposition et s'impliquer dans les échanges, la mobilisation doit rester constante pour éviter certaines habitudes de langage ou autres marques de relâchement.

Les capacités réflexives et d'analyse sont également de réels facteurs de réussite lors des échanges.

Le jury cherche par ailleurs à mesurer la posture et le niveau d'acquisition des compétences professionnelles du candidat. Le questionnement gradué a ainsi pour objectif de mettre en évidence les capacités à raisonner et à réfléchir.

6. Préconisations et remarques

Si l'intitulé du sujet s'attache aux programmes d'histoire et de géographie, il est néanmoins tout à fait envisageable de mobiliser l'EMC en appui de la démonstration en histoire ou en géographie. Il ne s'agit pas alors de développer une proposition pédagogique en EMC mais bien d'établir des liens entre ces disciplines. Le candidat peut, par exemple, insérer une référence à l'EMC dans la présentation des documents et de leurs enjeux, en amont ou en aval de la proposition pédagogique, ...

Dans le cadre de la préparation aux épreuves d'admission, la connaissance précise et un travail scientifique des questions au programme du concours sont indispensables.

En salle de préparation le jour de l'épreuve, exploiter le dictionnaire mis à disposition ne signifie pas recopier la rubrique des noms propres en lieu et place d'une analyse scientifique ou d'un travail de contextualisation.

Lors de l'épreuve orale, le respect du temps imparti, souvent conditionné par la capacité du candidat à mobiliser des connaissances et une analyse pertinente, est aussi un élément pris en considération par le jury.

Lors de l'entretien, il est rappelé qu'il est plus judicieux de reconnaître ignorer une réponse ou ne pas saisir le sens d'une question, plutôt que de garder le silence ou à l'inverse d'essayer de combler le temps de cette partie de l'épreuve.

Il convient aussi de rappeler l'importance de la culture générale, de la curiosité intellectuelle, du suivi quotidien de l'actualité, de la veille en histoire et en géographie tant pour la réussite du concours que pour son enseignement. Il n'est, ainsi pas acceptable d'ignorer le nom du premier ministre ou le fonctionnement des institutions de la V^e République.

7. Conclusion

Les trois parties de l'épreuve orale d'admission au CAPLP interne en histoire géographie (présentation des documents, choix et commentaire scientifique d'un document, exploitation pédagogique) cherchent à mesurer les niveaux de maîtrise scientifique, épistémologique, didactique et pédagogique des candidats. Pour répondre aux attendus, un travail préparatoire rigoureux et anticipé sur, entre autres, les questions du programme du concours, les méthodes d'analyse du document en histoire géographie, les stratégies et outils pédagogiques, s'avère indispensable.

Aux dimensions scientifique et pédagogique précédemment convoquées s'ajoute la connaissance du référentiel des compétences du métier du professorat afin de solliciter la posture du « praticien réflexif » également interrogée dans l'épreuve orale d'admission au CAPLP interne en histoire géographie.

Annexes : exemples de sujet pour l'épreuve d'histoire et géographie

Exemple 1 : sujet d'histoire

- Vous présenterez les documents en les rattachant aux programmes d'histoire ou de géographie enseignés en lycée professionnel.
- Vous choisirez un des documents proposés dont vous ferez l'analyse scientifique.
- Vous proposerez une exploitation pédagogique de ce document pour une classe de votre choix.

DOCUMENTS

Document 1 : Transcription de la conférence de presse de François Mitterrand, le 21 novembre 1985.

Source : <https://fresques.ina.fr/miterrand/fiche-media/Mitter00276/francois-miterrand-defend-sa-politique-televisuelle.html>.

Consulté le 20 décembre 2019.

Document 2 : Extrait du livre *Le Choix d'Arte* de Jérôme Clément (ex-président d'Arte), Grasset, 2011.

Document 1 :

J'ai rappelé tout à l'heure la première décision que nous avons prise, celle de créer des chaînes locales, la loi est en discussion. Une deuxième décision, Canal+. Vous avez oublié Canal+ ? Ils vont atteindre sans doute 800 000 abonnés à la fin de l'année, c'est une grande réussite. C'est peut-être l'une des plus grandes réussites dans l'audiovisuel depuis très longtemps, dans le monde. Mais pourtant, au moment où Canal+ a été décidé, ce procès était un peu moins public que celui d'aujourd'hui, nous avons entendu les mêmes exprimer les mêmes choses, les mêmes réserves. Avant de recevoir les mêmes approbations, j'en attends tout autant cette fois-ci. Bon, troisième décision, je l'ai dit à l'instant mais c'est bon à comprendre, la création d'un programme éducatif et culturel européen pour lequel une dotation de 300 Francs² a déjà été accordée. Une quatrième décision, la concession des deux chaînes privées, La Cinquième et le multi ville à dominance musicale, enfin, les quatre nouveaux canaux de satellite dont nous avons parlé. Ce qui veut dire qu'il y aura dans un an et demi 7 chaînes françaises, 7 chaînes. Donc, vous voyez les difficultés qu'on a eues avec la quatrième, celle que nous avons aujourd'hui avec la cinquième. À quoi faut-il s'attendre lorsqu'on arrivera à la sixième. Et quand on aura la septième, faudra-t-il recommencer à mettre, c'est le cas de le dire, l'expression est très juste, le même disque et pourtant c'est comme ça que les choses vont se passer. Qui va s'en plaindre, le téléspectateur ? Le téléspectateur qui, avant même l'arrivée des câbles, aura la possibilité, en 1987, de disposer de 7 chaînes au lieu de n'en avoir que 3 hier ou 4 aujourd'hui ? [...]

C'est vrai que la télévision commerciale incite à ne pas avoir la même qualité que les chaînes du service public, c'est ce qui fera la force de ces dernières, car elles sont bonnes et elles tiendront. Et le Gouvernement les aidera. [...]

Et moi, je ne crois pas qu'il soit possible de résister à l'invasion des produits américains et japonais si l'on n'a pas dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, une production et une technologie européenne. C'est un choix européen, et là se trouve la ligne de barrage contre l'invasion extérieure. Bon, ce n'est pas une dénationalisation ça. C'est vrai que c'est une extension du domaine privé. Êtes-vous contre, Monsieur Dumont. Irréversible, vous qui vous exprimiez au nom de RMC, moi, je n'en sais rien, je suppose que si la majorité actuelle continue d'être majoritaire, comme cela est naturellement possible au-delà du mois de mars 1986, ce serait irréversible. Une autre majorité peut, en effet, s'offrir d'autres luxes, pas tous les luxes, mais d'autres luxes. Par exemple, comme cela est annoncé dans le programme d'un grand parti, la privatisation d'Antenne 2, c'est-à-dire, la vente généralement et prévisiblement à bas prix d'Antenne 2 à je ne sais qui, sans doute, sans doute un maître de la culture, un scrupuleux de l'information. Sans doute quelqu'un qui saura oublier, à Antenne 2, qu'il s'agit de gagner des sous, ce serait pour moi une révélation. Mais enfin, c'est très bien comme ça. Voulez-vous que je vous dise ce que je pense, qui que ce soit, qui sera candidat dans le domaine privé, c'est-à-dire commercial, procèdera de la même façon. Et la seule manière de l'empêcher, c'est d'avoir des contraintes légales, la liberté oui, mais la liberté dans le cadre d'une loi qui convient à l'intérêt de la Nation.

² Le Président commet une erreur. 300 millions de francs sont alloués à ce programme, soit l'équivalent de 79 millions d'euros actuels selon le convertisseur de l'INSEE.

Document 2 :

01 2/2

Avec une brochette de conseillers, plus goguenards qu'amicaux, Jack Lang nous demanda de lui exposer la grille des programmes, ce que verraient les téléspectateurs à la place de La Cinq en septembre 1992. Nous avons préparé un exposé et des tableaux permettant de visualiser films, documentaires, soirées thématiques, fictions, journal franco-allemand et *Histoire parallèle*, cette belle idée de relecture de la guerre, cinquante ans après, avec l'exposition en parallèle des archives comparées sous l'autorité et l'analyse de l'historien Marc Ferro. Nous étions très excités, impatients de connaître les réactions à ces programmes que nous jugions intéressants, variés et de qualité. Nous savions également qu'en septembre, le débat sur le traité de Maastricht mobiliserait l'opinion et nous avons prévu des rencontres et des émissions pour éclaircir les points de vue allemand et français. Référendum ou débat parlementaire ? La question agitait fortement la classe politique.

Jack Lang³ ne disait rien et écoutait, l'air inquiet, jusqu'au moment où il intervint : « Mais ce sont les mêmes programmes qui seront vus en même temps des deux côtés du Rhin ?

– Bien sûr, c'est le principe !

– Cela veut dire que les téléspectateurs français verront des programmes allemands à vingt heures trente, chez eux ?

– Eh bien, à moins qu'ils restent dans la rue ou dans leur voiture, cela me paraît effectivement probable.

– Il n'en est pas question, c'est impossible !

– Pardon, monsieur le Ministre ?

– Je dis bien, il n'en est pas question !

– Mais Jack, je te rappelle que c'est toi qui as signé à Berlin, le 2 octobre 1990, le traité créant une chaîne culturelle européenne qui prévoit explicitement que c'est une chaîne commune qui présentera aux deux peuples et en Europe le même programme culturel européen en même temps à tous les téléspectateurs.

– Oui, mais là, nous serons sur le 5^e réseau, on ne peut pas présenter cela... »

Je voyais ses conseillers commencer à ricaner, et l'air sidéré de Harris⁴. Quant à Victor Rocarie⁵, il était franchement hilare tellement la scène lui paraissait incongrue.

« Voyons Jack, lui dis-je, on ne va pas tout remettre en cause, je viens de faire accepter par les Allemands le principe de diffusion hertzien⁶ sur La Cinq, nous lançons les programmes dans un mois, le 30 mai, et cela fait un an que les équipes de Strasbourg préparent ce travail que connaît d'ailleurs parfaitement Jean-Noël Jeanneney, ton secrétaire d'État⁷.

– Il faut décrocher, au moins en prime time. »

Et c'est ainsi que naquit l'idée, assez étrange, du "décrochage" qui, en fait, remettait tout en cause : un programme pour la France, un programme pour l'Allemagne, issus des mêmes images, mais bien étanches pour que surtout l'on ne voie pas chez l'un qu'il s'agissait de la même chose que chez l'autre. Surtout ne pas montrer les programmes allemands à des horaires de grande audience en France ! En sortant de la rue de Valois, nous étions partagés entre le fou rire et la consternation.

³ Ministre de la Culture.

⁴ André Harris, directeur des programmes d'Arte.

⁵ Directeur général d'Arte France.

⁶ Système de transmission par les ondes contrairement au câble ou Internet.

⁷ Secrétaire d'État à la Communication.

Malheureusement, le cabinet du ministre exécuta ses instructions et testa l'idée sur nos partenaires allemands en me court-circuitant : lettres, coups de téléphone, cela créa une belle pagaille. Inutile de dire que les Allemands nous prirent pour des cinglés.

Source : <https://www.telerama.fr/television/l-enfance-de-l-arte-racontee-par-son-president,67588.php>.
Consulté le 20 décembre 2019.

Exemple 2 : sujet de géographie

- Vous présenterez les documents en les rattachant aux programmes d'histoire ou de géographie enseignés en lycée professionnel.
- Vous choisirez un des documents proposés dont vous ferez l'analyse scientifique.
- Vous proposerez une exploitation pédagogique de ce document pour une classe de votre choix.

DOCUMENTS

Document 1 : Bruyères, une commune des Vosges, réinvente son histoire. Jean-Yves Chapuis, « Villes et territoires : la grande transformation », in *Population & avenir*, n° 746, Janvier-février 2020, p.15.

Document 2 : « La Gare Nice Aéroport est sur les rails », quotidien des transports *l'Antenne*, du 4 novembre 2016.

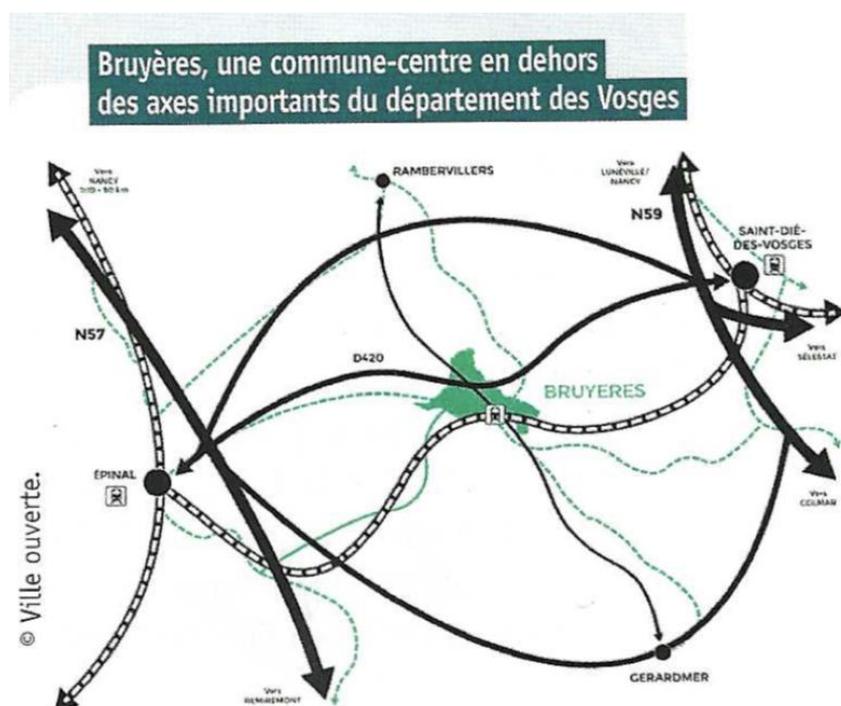
Document 1 :

Bruyères, une commune des Vosges, réinvente son histoire

Bruyères est une commune du département des Vosges. Elle a été un centre marchand important, connue pour des commerces et ses foires dès le Xe siècle, ainsi qu'au XIXe siècle où elle a compté jusqu'à 4200 habitants. Depuis le dernier tiers du XXe siècle, son évolution démographique n'est guère favorable dans un contexte de pertes d'emplois dans l'industrie textile et fermeture d'une brasserie de bière. La population qui comptait 3 767 habitants au recensement de 1968 s'est abaissée à 3 080 selon le recensement de 2016. Et le taux de chômage est élevé. Ainsi, la ville est confrontée à des questions d'identité, de solidarité et d'attractivité dans un contexte géographique spécifique, à 27 km de la capitale départementale Epinal et 25km de Saint-Dié-Les-Vosges.

Bruyère est au centre de polarités départementales, mais en dehors des grands axes. Comment exercer son rôle de centralité d'une intercommunalité où chaque commune a tendance à tirer la couverture à soi ? Les atouts de Bruyère sont dans sa situation de ville cachée, préservée, qui peut miser sur la qualité de son cadre de vie également attesté par le parc national régional des Ballons des Vosges. L'objectif de Bruyères est de valoriser sa position de ville carrefour, de terre d'accueil, donc de retrouver son aura et, en même temps, de s'adapter aux nouvelles demandes d'une société qui évolue.

Il faut, dans une démarche de revitalisation, jouer à la fois sur les réalités, le terrain et la co-construction, compte tenu de la qualité intrinsèque du territoire dont il faut tirer parti. Dans ce dessein, une démarche « ville ouverte » a été entreprise. Il s'agit d'associer les acteurs pour qu'ils se prennent en main et soient fiers de la singularité du territoire, donc de mettre en mouvement les acteurs de la commune pour trouver des solutions.



Jean-Yves Chapuis, « Villes et territoires : la grande transformation », in *Population & avenir*, n° 746, Janvier-février 2020, p.15.

Document 2 :

La future gare "Nice Aéroport" est désormais sur les rails. Cette gare TER-TGV, quel que soit le destin de la ligne nouvelle [TGV], assurera une parfaite intermodalité avec les lignes 2 et 3 du tramway niçois qui, depuis le cœur de Nice, desservira avant deux ans les terminaux aéroportuaires ainsi que la plaine du Var et ses futurs quartiers mais aussi les bus (régionaux voire internationaux) via une gare routière intégrée et la route avec un accès direct sur l'A8 (Marseille-Italie).

La gare composée d'un bâtiment de 3.500 m² dotés de commerces et services proposera de six à huit voies, avec une desserte des quais par passerelle. Elle s'intègre dans le plan de masse du futur quartier d'affaires du Grand Arénas face à l'aéroport avec bureaux, logements, commerces et un grand palais des salons et congrès de 75.000 m² accessible par un parvis depuis le pôle multimodal. Deux parkings silos de 2.000 et 500 places de courte et longue durées compléteront les aménagements en liaison avec des opérations immobilières.

En raison de la forte intermodalité et de l'urbanisation envisagée autour, la gare pourrait traiter en 2040 plus de 7,7 millions de voyageurs (24.000 par jour). Des voyageurs bien sûr concernés par l'aéroport (20 millions de passagers par an à cet horizon) mais aussi par les activités de l'Ouest niçois dans le cadre de l'OIN plaine du Var. Son trafic sera équivalent à celui traité actuellement par la gare centrale Nice-Thiers.

En raison de son importance et de sa complexité, la gare sera réalisée par phases. La première en 2021 verra la réalisation de la gare routière et le transfert de l'actuelle halte ferroviaire Saint-Augustin situé à l'est du site du futur pôle multimodal. La totalité de la gare sera livrée en 2025 pour un coût évalué à 200 millions d'euros. Une partie pourra être financée par des programmes immobiliers associés (bureaux et hôtels).

Outre les TGV et les trains venant d'Italie, la gare sera le pivot du trafic TER avec, dans le cadre de la ligne nouvelle, un temps de parcours de 8 min vers le technopole de Sophia Antipolis et de 25 min vers Cannes et autant vers Monaco avec une fréquence de dix TER par heure, soit une cadence proche du RER parisien.

Michel Bovas
4 novembre 2016